

## Obligations vertes TD (émises en 2021) : Utilisation du produit

La Banque Toronto-Dominion (la « TD ») vise à avoir une stratégie qui se distingue. Ancrés dans notre modèle d'affaires éprouvé, nous sommes guidés par notre volonté de donner à nos clients, à nos collègues et aux collectivités les occasions et la confiance nécessaires pour prospérer dans un monde en évolution. La TD s'efforce d'intégrer la durabilité dans toutes ses activités. Les obligations vertes, sociales et durables (désignées collectivement par « obligations durables ») sont un moyen de démontrer notre engagement à soutenir une croissance économique à faibles émissions de carbone et socialement responsable. En 2021, la TD a émis une obligation verte en vertu du Cadre de travail des obligations durables de la TD, qui a été publié en 2020. L'obligation verte de 2021 est une obligation triennale d'une valeur

de 500 millions de dollars américains arrivant à échéance le 13 décembre 2024, conclue par l'intermédiaire d'un consortium de prise ferme composé d'entreprises appartenant à des minorités, des femmes et des anciens combattants.

Aux termes du Cadre de travail des obligations durables de la TD, une somme égale au produit net de l'obligation verte sera utilisée pour financer ou refinancer<sup>1</sup>, en tout ou en partie, des prêts, des investissements et des projets internes ou externes qui respectent les critères du Cadre. Pour en savoir plus sur les catégories admissibles et les obligations durables de la TD, consultez le [Cadre de travail des obligations durables de la TD](#).

### Émission d'obligations vertes de 2021

Vous trouverez ci-dessous des exemples de projets financés par les obligations vertes de la TD émises en 2021, ainsi que le détail de l'utilisation du produit par catégorie de projets<sup>2</sup>.

#### Énergie renouvelable

##### Montant alloué :

40,2 M\$ US

##### Description :

Un entrepôt de construction destiné à aider Standard Solar (une filiale de Brookfield Renewable), une plateforme d'énergie distribuée de premier plan sur le marché américain comptant environ 500 MW d'actifs opérationnels et en construction sous contrat, et un solide pipeline de développement d'environ 1 800 MW. Le portefeuille est diversifié sur 20 marchés de l'énergie solaire, principalement situés dans le nord-est des États-Unis.

##### Détails environnementaux :

En tant que source d'énergie renouvelable, l'énergie solaire contribue à soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. Selon Brookfield Renewable, Standard Solar est l'une des plus grandes plateformes d'énergie distribuée aux États-Unis. Elle exploite actuellement plus de 200 projets d'énergie solaire à vocation commerciale et communautaire et des projets axés sur l'énergie solaire et le stockage destinés principalement aux clients commerciaux et industriels et aux fournisseurs de services publics.

#### Transport propre

##### Montant alloué :

24,4 M\$ US

##### Description :

Facilité accordée à East-West Connectors GP pour la conception et la construction de 27 kilomètres de voies du système de train léger sur rail (TLR) à Ottawa. Le projet de prolongement de la ligne de la Confédération inclut le prolongement vers l'est, qui comprend plus de 12 kilomètres de nouvelles voies entre le chemin Blair et le chemin Trim et compte cinq nouvelles stations, et le prolongement vers l'ouest, qui comprend plus de 14 kilomètres de nouvelles voies et compte 11 nouvelles stations. Le projet comprend également une nouvelle installation d'entretien et d'entreposage du matériel léger, qui s'intégrera à la ligne de la Confédération existante.

##### Détails environnementaux :

Le projet vise à réduire les embouteillages et la durée des déplacements entre la maison et le travail. Selon la Ville d'Ottawa, le projet, une fois achevé, permettra à 77% des résidents d'Ottawa de se trouver à moins de cinq kilomètres d'un train léger.

#### Bâtiments écologiques

##### Montant alloué :

44,4 M\$ US

##### Description :

Prêt accordé à KBSIII Carillon (Carillon) dont le produit a été utilisé pour l'achat d'une tour de bureaux de 24 étages, d'une superficie de 476 000 pieds carrés, située dans le sous-marché Upton à Charlotte, en Caroline du Nord.

##### Détails environnementaux :

Carillon a obtenu la certification LEED Or du Green Building Council des États-Unis en décembre 2022. Dans le cadre du processus de certification LEED, des objectifs environnementaux sont intégrés aux décisions prises au chapitre de la conception, de la construction et de la planification. L'immeuble a aussi obtenu la certification Energy Star (renouvelée récemment en 2023) et l'approbation du programme Verified Healthy Building de UL Solutions pour son environnement intérieur sain. Par ailleurs, l'immeuble est équipé de bornes de recharge pour véhicules électriques.

#### Bâtiments écologiques

##### Montant alloué :

67,0 M\$ US

##### Description :

Prêt à la construction accordé à un partenariat entre Tricon Residential et OPTrust pour le développement d'un immeuble locatif de 36 étages comprenant 286 unités résidentielles et 44 650 pieds carrés d'espace commercial sur les quatre premiers étages. Cet immeuble locatif de classe A appelé The Taylor, est situé au 57 Spadina Avenue, à l'angle sud-est de King Street West, en plein cœur du quartier des spectacles et du quartier de la mode, au centre-ville de Toronto.

##### Détails environnementaux :

L'immeuble Taylor devrait obtenir la certification LEED Or. Dans le cadre du processus de certification LEED, des objectifs environnementaux sont intégrés aux décisions prises au chapitre de la conception, de la construction et de la planification. La certification prend en compte des critères comme l'utilisation de l'énergie et de l'eau, la qualité de l'environnement intérieur et le choix des matériaux. En outre, le Taylor est le premier immeuble à logements locatifs neufs à Toronto à être relié au système de refroidissement par eaux profondes d'Enwave Energy Corporation. Ce système capte l'eau froide du lac Ontario pour assurer un chauffage et une climatisation à faibles émissions de carbone et à basse consommation d'énergie sans avoir recours aux systèmes de chauffage au gaz et de refroidissement électrique. Selon Enwave, un bâtiment relié à ce système peut réduire sa consommation d'énergie d'environ 40% comparativement à un bâtiment doté d'un système traditionnel en plus de réduire l'énergie utilisée pour la climatisation d'environ 80% par rapport à un système de refroidissement sur place.

1. Comme le prévoit le Cadre de travail des obligations durables de la TD, les actifs admissibles sont réputés être « financés » par le produit net d'une obligation durable quand l'actif admissible approprié est financé après l'émission de l'obligation durable. Les actifs admissibles sont réputés être « refinancés » par le produit net d'une obligation durable quand l'actif admissible approprié a été financé avant l'émission de l'obligation durable. Par conséquent, le produit net tiré des obligations durables émises aux termes du présent Cadre peut être utilisé pour financer de nouveaux actifs admissibles ou refinancer des actifs admissibles existants.

2. Les renseignements et précisions ci-dessous ont été fournis ou confirmés par l'emprunteur pertinent.



## Rapport sur la distribution du produit

Utilisation du produit au 31 octobre 2023

| Catégorie admissible  | Allocation du produit (M\$ US)    |
|---|-----------------------------------|
| <b>Catégories environnementales</b>   |                                   |
| Énergie renouvelable  | 140,9                             |
| Efficacité énergétique  | 34,0                              |
| Bâtiments écologiques   | 150,6                             |
| Transport propre  | 159,4                             |
| Gestion durable des ressources naturelles vivantes et utilisation durable du territoire sur le plan environnemental | 13,5                              |
| Prévention et contrôle de la pollution  | –                                 |
| Gestion durable de l'eau et des eaux usées  | –                                 |
| <b>Total</b>  | <b>498,4 \$<sup>3,4,5,6</sup></b> |

## Rapport d'impact

Les indicateurs d'impact ci-dessous, tels qu'ils sont présentés dans le Cadre de travail des obligations durables de la TD, fournissent une estimation de certains résultats attendus sur les plans environnemental et social et qui sont associés à la distribution du produit de ces obligations vertes.

| Catégorie du projet  | Indicateur d'impact                                  | Unité | Incidence estimée du produit des obligations vertes de la TD <sup>7,8,9,10</sup> |
|--|--|-------|--|
| <b>Catégories d'obligations vertes admissibles</b>   |  |       |  |
| Énergie renouvelable   | Production d'énergie renouvelable annuelle           | MWh   | 272 991  |
| Efficacité énergétique   | Économies d'énergie annuelles                        | MWh   | S. O.  |
| Bâtiments écologiques  | Économies d'énergie annuelles                        | MWh   | 666  |
| Transport propre   | Nombre de véhicules de tourisme électriques financés | #     | 3 433  |
|  | Capacité des transports en commun                    | #     | S. O.  |
| Gestion durable des ressources naturelles et utilisation durable du territoire sur le plan environnemental | Nombre de projets financés                           | #     | 3  |

Les mesures d'impact sont estimées à l'aide des renseignements fournis par les clients et des renseignements accessibles au public. Les méthodes d'estimation des mesures d'impact sont résumées ci-dessous :

- Énergie renouvelable – Production d'énergie renouvelable annuelle : La capacité de production d'énergie du projet (p. ex. la puissance installée) est fournie par le client ou provient des renseignements accessibles au public. Ce chiffre est multiplié par un facteur de capacité moyen : un rapport entre la production annuelle réelle d'énergie et la production annuelle maximale théorique d'énergie (p. ex. la puissance installée), utilisant les moyennes publiées par le gouvernement pour différents types d'énergie (p. ex. énergie solaire, énergie éolienne, etc.). Le résultat est ensuite multiplié par la valeur proportionnelle de l'opération attribuée à la TD pour estimer la part de la TD dans la production d'énergie renouvelable annuelle.
- Bâtiments écologiques – Économies d'énergie annuelles : La consommation d'énergie moyenne d'un bâtiment de taille similaire

qui n'est pas certifié LEED est estimée à l'aide de données publiées par le gouvernement sur la consommation d'énergie par pied carré pour des bâtiments de différentes tailles. Ce montant est actualisé en fonction du pourcentage d'économies d'énergie annuelles réalisées grâce à la certification LEED pour un bâtiment de taille similaire, tel qu'il a été estimé et publié par LEED. Le résultat est ensuite multiplié par la valeur proportionnelle de l'opération attribuée à la TD pour estimer la part de la TD dans la réduction de la consommation d'énergie annuelle.

- Transport propre – Nombre de véhicules de tourisme électriques financés : Le nombre de véhicules de tourisme électriques financés ou refinancés.
- Gestion durable des ressources naturelles et utilisation durable du territoire sur le plan environnemental – Nombre de projets financés : Pour estimer la part de la TD, le nombre de projets financés ou refinancés est multiplié par la valeur proportionnelle de l'opération concernée attribuée à la TD.

3. La TD a reçu un produit en espèces de 498 385 000 \$ US après déduction des frais d'agence.

4. La proportion d'actifs admissibles financés ou refinancés pour l'allocation du produit au 31 octobre 2023 était de 34 % et 66 %, respectivement.

5. Lisez le Rapport de l'auditeur indépendant 2023 d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

6. Pour en savoir plus sur les principes qui guident la distribution du produit, consultez le Cadre de travail des obligations durables de la TD.

7. Pour les installations utilisant le produit, les mesures d'impact tiennent compte de la part de prêt de la TD dans le projet. Pour les installations dont au moins 95 % des revenus sont tirés de sources conformes aux critères d'admissibilité du Cadre de travail des obligations durables de la TD, les mesures d'impact tiennent compte de la part de prêt de la TD dans la valeur de l'entreprise.

8. Les résultats d'impact ont été estimés par un consultant tiers engagé par la TD, à l'exception du « nombre de véhicules de tourisme électriques financés » et du « nombre de projets financés », qui sont déclarés par la TD à partir des renseignements du client.

9. Les mesures d'impact « économies d'énergie annuelles » et « capacité des transports en commun » indiquent S. O. (sans objet), car les projets admissibles figurant dans ces catégories n'ont pas encore été mis en œuvre.

10. Il est prévu que les indicateurs fournissent une mesure de certains impacts environnementaux et sociaux qu'on attend d'un projet auquel les produits des obligations vertes ont été attribués, aux termes du Cadre de travail des obligations durables de la TD. Pour le moment, nous ne pouvons pas estimer de manière fiable les émissions de GES évitées ou réduites grâce à ces projets. Les entreprises qui émettent des obligations durables peuvent également investir dans d'autres projets et activités à fortes émissions de carbone. Dans la mesure du possible et sous réserve des obligations de confidentialité applicables, ainsi que d'autres obligations de confidentialité, la TD présentera chaque année un rapport dans lequel on trouvera des renseignements relatifs à certains impacts environnementaux et sociaux. Mesurer les impacts environnementaux et sociaux et produire des rapports sur ceux-ci est un exercice complexe et il n'existe actuellement aucune norme de déclaration harmonisée. Par conséquent, toute estimation des impacts environnementaux et sociaux est préliminaire et repose sur diverses hypothèses. Les impacts réels pourraient donc différer substantiellement de ces estimations. Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment à ces indicateurs, car certains facteurs de risque pourraient faire en sorte que les résultats soient sensiblement différents des attentes décrites dans un indicateur d'impact prospectif, notamment le risque que les projets admissibles ne soient pas terminés à l'intérieur d'une période définie, voire pas du tout, ou que les lecteurs n'obtiennent pas les résultats initialement prévus par la TD.



## Mentions juridiques

Le présent rapport Obligations vertes : Utilisation du produit (le « rapport ») est fourni à titre informatif seulement et peut être modifié sans préavis. Les renseignements qu'il contient sont exacts à la date du rapport; après la date figurant sur ce rapport, La Banque Toronto-Dominion et ses filiales, désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la « TD » ou la « Banque »), ne seront aucunement responsables ou obligées de mettre à jour ou de réviser les énoncés qu'il contient à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs, à moins que la loi ou le Cadre de travail des obligations durables de la TD l'exige.

Aucune assurance ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera donnée relativement à l'exactitude, à la fiabilité et à l'exhaustivité de l'information contenue aux présentes ni relativement au caractère approprié de l'émission d'obligations vertes, sociales et durables (désignées collectivement par « obligations durables ») pour répondre aux critères environnementaux, sociaux ou de développement durable exigés par les investisseurs éventuels. Les projets écologiques et sociaux admissibles décrits dans le présent rapport peuvent ne pas répondre aux attentes d'un investisseur en ce qui concerne l'utilisation du produit tiré des obligations durables ou les avantages découlant de ces obligations. En outre, le rapport contient des mesures et d'autres données obtenues auprès de clients et de tiers et est fondé sur des méthodologies complexes qui ne sont pas normalisées pour le moment. Bien que la TD estime que ces sources et les méthodologies sous-jacentes utilisées sont fiables, elle n'a vérifié aucune donnée externe; elle n'a pas plus évalué les hypothèses sous-jacentes utilisées par lesdites sources externes et ne peut garantir l'exactitude de ces données, de ces hypothèses ou de ces méthodologies. Tout changement à ces données, notamment en raison des méthodologies de cueillette et d'établissement de rapports, peut se traduire par des résultats assez différents de ceux contenus dans le rapport. Aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, n'est ou ne sera assumée par la TD pour la perte ou les dommages, quels qu'ils soient, découlant directement ou indirectement de l'utilisation de l'information contenue aux présentes ou sur la foi de ces renseignements.

Le présent rapport ne constitue, en rien ni en partie, une offre de vendre ou une invitation à acheter ou à souscrire un titre ou un autre instrument de la TD ou de ses sociétés affiliées, ou une recommandation ou une incitation à participer à une activité d'investissement, et aucune partie du présent rapport ne doit servir de fondement à un contrat, à un engagement ou à une décision d'investissement, quels qu'ils soient. Les offres de vendre, les ventes, les invitations à acheter ou les achats de titres émis par la TD ou ses sociétés affiliées ne peuvent être faits qu'après préparation et distribution du matériel d'offres approprié, conformément aux lois, aux règlements, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels ces offres, invitations ou ventes sont proposées. Il est recommandé d'obtenir des conseils professionnels avant de décider d'investir dans les valeurs mobilières.

Le rapport ne constitue pas un conseil d'ordre financier, juridique ou fiscal ni un conseil en placement, de professionnel ou d'expert. Le présent rapport n'est pas destiné à être distribué aux personnes physiques ou morales de quelque territoire que ce soit et il n'est pas non plus destiné à leur utilisation, si la distribution ou l'utilisation est contraire aux lois et aux règlements du territoire en question. Le rapport peut contenir des projections et des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, notamment des règles d'exonération de la *United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois canadiennes sur les valeurs

mobilières applicables. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport peuvent comprendre, mais sans s'y limiter, des énoncés sur la distribution du produit des obligations durables et les répercussions estimées des obligations durables en circulation, ainsi que sur la TD et ses objectifs, ses stratégies et son rendement futur. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « anticiper », « aurait », « avoir l'intention de », « cible », « croire », « devrait », « estimer », « objectif », « perspective », « planifier », « possible », « potentiel », « prévoir », « pourrait », « projet », « s'attendre à », d'expressions similaires à ces termes, ou de leurs formes négatives. Cependant, ces termes ne sont pas les seuls moyens de repérer les énoncés prospectifs.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques, ce qui soulève la possibilité que les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions puissent être inexactes, les hypothèses, erronées, et les buts, visions et objectifs stratégiques de la TD, non atteints.

Les lecteurs ne doivent pas se fier indûment aux énoncés prospectifs, car certains facteurs de risque pourraient faire en sorte que les résultats soient sensiblement différents des attentes exprimées. Ces facteurs de risque – dont beaucoup échappent au contrôle de la TD et dont les effets sont difficiles à prévoir – sont les suivants : la difficulté à cibler les actifs qui répondent aux critères des obligations durables, et le risque que les projets admissibles ne soient pas achevés dans les délais prévus ou qu'ils ne le soient pas du tout, ou qu'ils ne donnent pas les résultats escomptés ou prévus par la TD. Tout changement à ces facteurs, entre autres, pourrait faire en sorte que les résultats soient sensiblement différents des attentes, des cibles, des estimations ou des intentions exprimées dans les énoncés prospectifs. Les lecteurs doivent savoir que ces facteurs de risque ne sont pas exhaustifs et que d'autres facteurs pourraient également nuire aux résultats de la TD. Pour en savoir plus, consultez le dernier rapport annuel de la TD, dont des mises à jour peuvent être fournies dans les rapports trimestriels. Quand ils se fient aux énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport pour prendre des décisions relativement à la TD et ses titres, les investisseurs et toute autre personne doivent prendre soigneusement en compte les facteurs précédents ainsi que d'autres incertitudes et événements potentiels.

Sauf si la loi l'exige, ni la TD ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour les énoncés prospectifs qui peuvent être faits, à l'occasion, dans ce rapport.

Toute mention des termes « placement durable », « finance durable », « ESG », « carboneutre », « émissions nettes nulles » ou des termes semblables dans le présent document est destinée à faire référence aux critères définis en interne par la Banque et non à une définition réglementaire propre à un territoire qui pourrait exister. Le rapport peut contenir des adresses ou des hyperliens vers d'autres sites Web qui ne sont pas détenus ni contrôlés par la TD. Ces adresses ou hyperliens sont fournis uniquement pour la commodité du destinataire; le contenu des sites Web tiers dont le lien est fourni n'est en aucun cas inclus ou nommé en référence dans le présent rapport. La TD n'est pas responsable de ces sites Web ni de leur contenu, ni de toute perte ou tout dommage pouvant découler de leur utilisation. Si vous décidez d'accéder à tout site Web de tiers dont le lien est fourni dans ce rapport, vous le faites à vos propres risques et vous devez vous conformer aux modalités de ces sites Web.

Mars 2024

